

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 09 juin à 21h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Mme Anne-Françoise GAILLOT.

Présents : Mmes et MM. Anne COER ; Chantal COULANGE ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Nicole DOUMENG ; Laurent FOIRIEN ; Pascal LE MENN ; Christian LETOURNEUR ; Marie-Claire REMY ; Virginie VARON ; Olivier WATRIN.

Absents : Mme Françoise RISTERUCCI, excusée donne pouvoir à Mme Anne-Françoise GAILLOT ; Mme Louise FÉNELON, excusée donne pouvoir à Mme Anne COER ; M. Francis MERCIER, excusé donne pouvoir à Mme Nicole DOUMENG.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne COER a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1- Aide à la Voirie Communale : sollicitation de la subvention du département,
- 2- SDRIF-E : information sur les premiers retours faits à la Région Ile de France,
- 3- Parc National Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : position de la commune sur son intégration au périmètre,
- 4- Questions diverses.

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Anne COER a été élu secrétaire de séance.

1. Aide à la Voirie Communale : Sollicitation de la subvention du Département,

Vu Le Conseil Départemental des Yvelines dans sa séance du 26 juin 2020, a décidé de créer un programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD),

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines qui proroge le programme départemental 2020-2022 jusqu'au 30 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2020/2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux (VRD) à hauteur de 70% du montant HT des travaux (61 362,65 euros HT) soit 42 953,85 euros .

- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales suivantes :

- Rue des écoles : création d'un parking de desserte de l'épicerie
- Route des Epines

pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique et conforme à l'objet du programme.

- **S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge.

2. SDRIF-E

Mme le Maire fait communication aux membres du Conseil, des échanges de correspondances entre la commune et la communauté d'agglomération concernant le Schéma Directeur Régional en cours d'élaboration pour la période 2021-2040.

Ce document réglementaire devrait être approuvé par la Région en juillet 2024.

Pour notre commune, ce document qui détermine les orientations d'aménagement jusqu'en 2040 prend en compte le mode d'occupation des sols de 2021. Il limite à 2 hectares les capacités de consommation de potentiel foncier.

Cette limite ne tient nullement compte des opérations d'aménagement prévues au PLU de la commune.

La commune ignore si les espaces ouverts artificialisés - fonds de jardins, potagers - s'ils étaient construits viendraient en déduction de ce potentiel foncier estimé (attente d'un décret pour définir clairement).

Le 30 mai 2023, une délibération de la CART a été prise pour informer la Région de l'avis de ses 36 communes sur le sujet.

De même, les constructions agricoles semblent être « sorties » de cette projection mais rien n'indique que la règle serait la même si l'exploitation concerné n'est pas reconnue comme agricole au regard de sa « codification » fiscale.

Enfin, la carte du mode d'occupation des sols 2021 qui fait état de « patates » de couleur laisse d'ores et déjà apparaître des erreurs qui devront être rectifiées parcelle par parcelle. Cette démarche devrait se faire lors d'une révision de notre PLU.

A ce jour, nous ignorons comment cette révision sera financée (Région, Etat, Commune).

Ces remarques ont été portées à la connaissance de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pour être relayées au niveau régional. Ce qui a été fait par délibération de la CART le 30 mai 2023.

La commune au regard de l'ensemble de ces incertitudes a demandé que le potentiel foncier de la commune soit porté à 9 hectares au lieu des 2 hectares attribués.

3. Parc National Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : Position de la commune sur son intégration au périmètre

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 et suivants et R. 333-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-1430 du 3 novembre 2011 portant renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Vu le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux, issu de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n° 2018-750 du 28 août 2018 portant prorogation du classement du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse jusqu'au 4 novembre 2026 ;

Considérant le périmètre d'étude élargi composé de 81 communes dont la commune de La Boissière-école ;

Considérant la correspondance de Mme CABRIT, présidente du Parc en date du 12 avril 2023 qui demande à la commune de se prononcer sur son intention ou non d'intégrer le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Après avoir entendu l'ensemble des membres du Conseil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DECIDE NE PAS INTEGRER le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

4. Questions diverses.

- Cautionnement logement Ferme de La Tremblaye

La Ferme de la Tremblaye a permis à la famille ukrainienne que nous accueillons sur notre commune d'obtenir un logement sous réserve que la mairie se porte caution.

La période de location est du 15 juin 2023 au 31 août 2024 pour un loyer mensuel de 700 euros.

Après concertation avec l'ensemble des élus, le Conseil émet un avis favorable et se porte caution pour la période de location ci-dessus indiquée.

- Secrétaires de Mairie

Annonce du départ de Mme Corinne GALBRUN le 30 juin et de Mme Marilyne ESCRIBANO le 1^{er} septembre

- Repas végétariens

Une famille a fait une demande de repas végétariens pour leurs enfants pour la rentrée prochaine.

Cette demande a été rejetée par le Conseil Municipal, seuls les repas sans porc et les aménagements conformément à la loi dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) restent en place.

- Taxe additionnelle aux droits de mutation

La commission permanente du Conseil Départemental du 26 mai 2023, a décidé d'allouer à la commune la somme de 101 350,75 € dans le cadre de la répartition pour l'exercice 2023 du fond départemental de péréquation des taxes de mutation immobilière.

- Fête de l'été

La fête de l'été se déroulera le 1^{er} juillet, place Saint-Jean.

La Boissière en Fête en charge de cet événement est à la recherche de bénévoles.

La structure sera mise en place à partir du 29 juin voire le 28 juin.

- **Journée ados**

La Journée ados (classe de 6^{ème} à la terminale), organisée par la Mairie, se déroulera le 11 juillet prochain à Chartres.

Au programme : Piscine, le matin et patinoire pour l'après-midi.

- **Centre de Loisirs**

Diverses animations sont prévues au programme de cet été dont :

- 1 sortie aux Bréviaires à la base des étangs de Hollande
- Intervention de Mobil/Sport78 (pratique de 4 sports à la journée)

- **Projet citoilien**

Le lancement de l'application se fera dans le courant du mois de septembre.

Une invitation à se connecter sous forme de code barre sera diffusée lors de la prochaine Bassoria distribuée à la fin du mois d'août.

- **Ecole des Chanterelles**

L'effectif pour la rentrée prochaine est de 70 enfants.

La remise des dictionnaires au CM2 se déroulera le 7 juillet prochain.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures et trente-cinq minutes, et ont signé au registre Mme le Maire, Anne-Françoise GAILLOT et Mme Anne COER, secrétaire de séance.

Le Maire Anne-Françoise GAILLOT	Le secrétaire de séance Anne COER